

Rue des Croisiers 24  
B-4000 LIEGE

info.assurance@ethias.be



EXEMPLAIRE ETHIAS

A V E N A N T

<b>POLICE N°</b> : 45.314.422	<b>CLIENT</b> : 9782049	<b>AVENANT N°</b> : 001
<b>GESTION.</b> : 1154-P50271		<b>INSPECTEUR</b> : N6

Ethias prend et donne acte des modifications apportées par le présent avenant qui restera annexé à la police primitive mentionnée ci-dessus, pour ne faire qu'un seul et même contrat et servir conjointement avec elle, à régler les droits respectifs des parties.

---

<b>PRENEUR D'ASSURANCE</b>	FORT BRAGG AIRSOFT  Chemin du Vicinal, 5 7803 BOUVIGNIES
--------------------------------	---

---

<b>RISQUE ASSURE</b>	Assurance sportive Activités d'airsoft (tir sur cible et/ou airsoft type "combats").  Déclaration : voir "Objet de l'avenant"
----------------------	---

---

<b>ECHEANCE</b>	01 janvier
-----------------	------------

<b>PRISE D'EFFET</b>	01 janvier 2019
----------------------	-----------------

---

<b>PRIME</b>	pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019
--------------	---

---

Fait en double à Liège, le 22 février 2019.

Pour Ethias  
Pour le Comité de direction  
Florian PIRARD,  
Responsable de service

Le preneur d'assurance

Rue des Croisiers 24  
B-4000 LIEGE

info.assurance@ethias.be

45.314.422/001/CG 1154-140-03/14



#### OBJET DE L'AVENANT

De commun accord entre les parties, il est déclaré et convenu qu'à dater du 01 janvier 2019, le contrat d'assurance n° 45.314.422 est transféré au nom du preneur d'assurance mentionné à la feuille annexe intitulée "Avenant" lequel déclare en accepter les clauses et conditions.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions du contrat d'assurance susmentionné.